[](https://www.kla.tv/15299)

Vaccination obligatoire contre la rougeole en Allemagne à partir de 2020 : les politiciens ignorent les voix du peuple

**Le 14 novembre 2019 en Allemagne, l’obligation de vaccination redoutée contre la rougeole a été décidée. Des voix critiques, comme celle de Hans Tolzin, les objections et les avertissements alarmants ont été ignorés par la plupart des politiciens. Une fois de plus, la population doit en subir les conséquences.**

Vaccination obligatoire contre la rougeole en Allemagne à partir de 2020 : les politiciens ignorent les voix du peuple  
Opinion sans fard : Aujourd'hui avec Hans U.P. Tolzin, journaliste médical et lanceur d’alerte au sujet de la vaccination.  
  
  
Le 14 novembre en Allemagne, le Bundestag allemand a décidé, grâce aux votes de la CDU et du SPD, d'introduire la vaccination obligatoire contre la rougeole. Avec un total de 459 voix pour, 89 contre et 105 abstentions, le vote a été clair. À compter de mars 2020, les parents devront prouver que leurs enfants ont été vaccinés contre la rougeole avant de pouvoir les mettre dans une garderie ou une école, sinon ils pourraient se voir infliger de lourdes amendes.  
Kla.TV a montré dans différentes émissions que les principaux médias fournissent des informations extrêmement partiales sur le thème de la vaccination obligatoire contre la rougeole et étouffent complètement les voix critiques, comme c’est le cas par exemple pour la déclaration de la société allemande de toxicologie environnementale et humaine, qui informe sur les effets secondaires graves après les vaccinations, ainsi que sur les composants nocifs des vaccins.   
En outre, une multitude de citoyens ont écrit de manière objective aux politiciens pour les informer des voix critiques importantes. Mais il apparaît une fois de plus que la majorité des politiciens ne prennent pas les voix du peuple au sérieux, apparemment ils ne se considèrent plus comme des représentants du peuple.  
  
Maintenant, voici une voix importante, qui n'a malheureusement pas non plus été entendue par les politiciens : Hans U.P. Tolzin  le célèbre journaliste médical et lanceur d’alerte au sujet de la vaccination parle des « Déclarations des cas de décès après vaccination » :   
  
Depuis 2001, les professions médicales allemandes sont tenues de signaler les cas présumés de complications de la vaccination et de dommages causés par la vaccination qui vont au-delà de ce qu’on appelle « le niveau habituel ». L'intention du législateur à l'époque était d'augmenter considérablement le taux de déclaration catastrophiquement bas des complications liées aux vaccins afin d'obtenir de meilleures données sur l'innocuité des vaccins. La loi sur la protection contre les infections prévoit une amende pouvant atteindre 25 000 euros en cas de non-respect de l'obligation de déclaration.  
  
Néanmoins, l'Institut Paul Ehrlich, en abrégé PEI, l'autorité allemande chargée de l'homologation et de l'enregistrement des vaccins, agit encore aujourd'hui comme si nous avions encore en Allemagne un pur « système d'enregistrement volontaire », comme si les médecins et autres thérapeutes étaient totalement libres de signaler ou non les effets secondaires graves après une vaccination.  
En outre, même les décès signalés sont traités avec une extrême négligence : Tout cas de décès pour lequel la famille de la victime ne parvient pas à prouver au tribunal le lien avec la vaccination n'est, en principe, pas considéré comme lié à une vaccination qui a précédé, même si le temps écoulé entre les deux n'est que de quelques heures. Donc pour ainsi dire selon le principe : Tant que la personne décédée ne peut pas prouver que c’est dû à la vaccination, la vaccination est considérée comme innocente.   
Oliver S., un lecteur de mes publications, m'a fait remarquer que l'autorité cache, peut-être intentionnellement, les décès dus aux vaccins contre la rougeole dans sa base publique de données.  
Si vous mettez dans la base de données le filtre « Etat final du cas » (insérer une explication : Etat final du cas  = maladie finale suite à l'effet secondaire du vaccin) et le critère « décès », alors on trouve dans la période de 2000 à aujourd'hui au total 22 décès déclarés suite à un vaccin avec un composant contre la rougeole. C'est aussi les chiffres que je connaissais alors.  
Oliver S. m'a fait remarquer qu'il y a un total de dix enregistrements dans la base de données où « mort » ou « mort cérébrale » est inscrit dans « réaction ou maladie déclarée », mais dans la rubrique « Etat final du cas », par exemple on a noté « inconnu ». (Dans ces cas également, la rubrique « Etat final du cas » devrait contenir « décès ».) Comme ils n'ont pas été sauvegardés correctement, on ne peut trouver ces décès que si on les recherche spécifiquement.  
Cet exemple montre que la PEI peut délibérément essayer de manipuler le nombre de décès déclarés après la vaccination contre la rougeole afin de garder les portes ouvertes aux décideurs politiques pour la vaccination obligatoire prévue contre la rougeole. »  
  
Et cela a parfaitement réussi. Les voix critiques, les préoccupations et les avertissements alarmants ont été ignorés par la plupart des politiciens. Une fois de plus, la population doit en subir les conséquences.

**de C.H.**

**Sources:**

<https://www.spiegel.de/gesundheit/diagnose/masern-impfung-bundeskabinett-beschliesst-impfpflicht-a-1277711.html>  
<https://www.impfkritik.de/pressespiegel/2019102803.html>  
<https://www.dguht.de/stellungnahme-zur-einfuehrung-der-impfpflicht/>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Vaccination-fr - oui ou non ? Faits et arrière-plans - [www.kla.tv/Vaccination-fr](https://www.kla.tv/Vaccination-fr)  
  
#OpinionSansFard - sans fard - [www.kla.tv/OpinionSansFard](https://www.kla.tv/OpinionSansFard)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.